

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° I-CF401

présenté par
M. Bournazel et M. Charles de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.